



LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE

1, avenue de la Source - 37360 SEMBLANCAY

Le SESSAD la Source vous souhaite la bienvenue.

La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) vous a informé de sa décision d'orientation et le SESSAD la Source a été choisi pour mettre en place le soutien éducatif que nous déciderons avec vous et les soins que le médecin du service prescrira.

Tous cela sera consigné sur un document que nous appelons « projet personnalisé d'accompagnement (PPA) ». Il vous sera présenté par un des éducateurs du SESSAD.

1

.....

Afin de faciliter nos relations futures, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il vous présente le service et décrit son organisation. Il vous informe également de vos droits et de vos obligations.

.....

Vous trouverez également en annexe à ce livret,

- *Le règlement de fonctionnement*
- *La charte des droits et libertés de la personne accueillie*
- *La liste des personnes qualifiées auxquelles vous pouvez faire appel pour vous assister en cas de désaccord avec le service.*

.....

Tous ces documents sont importants, les informations sont nombreuses et nous sommes conscients que cela fait beaucoup dès les premiers jours d'admission au SESSAD.

Aussi, nous souhaitons maintenir un dialogue constructif avec vous. L'éducateur du service que vous rencontrerez régulièrement restera attentif à compléter votre information et reprendre celles de ces documents s'il en était besoin.

La Directrice

Emmanuelle PERRIER

PRESENTATION DU SERVICE

Créé en novembre 1996, le SESSAD a pour mission :

- *d'assurer une prise en charge en maintenant les liens familiaux et les relations avec l'environnement,*
- *d'assurer un soutien à l'intégration scolaire et sociale,*
- *de prescrire les soins appropriés.*

Il fait partie de l'Association La Source, gestionnaire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux destinés à répondre aux besoins des enfants pris en charge et de leur famille. Sa présidente est Madame Leroy.

2

*Association la Source
1 avenue de la Source
37 360 Semblançay*

*Tél : 02 47 29 88 88
Fax : 02 47 29 88 80*

L'antenne sur Tours Nord se situe 80-84 rue du Colombier – 37100 TOURS.

Le service accueille quarante enfants et adolescents de trois à vingt ans orientés par la commission des droits et de l'autonomie (CDA) en raison :

- *Soit de troubles de la conduite et du comportement*
- *Soit d'une déficience intellectuelle.*

L'équipe pluridisciplinaire met en oeuvre, dans le cadre d'une prise en charge individualisée, des prestations adaptées aux besoins des enfants :

- *Des actions éducatives*
- *Un suivi psychologique*
- *Des rééducations notamment en orthophonie ou psychomotricité*
- *Une aide à la scolarité*

Pour répondre au mieux aux besoins et attentes, le service dispose des compétences d'une équipe de professionnels.



*Sa directrice est
Madame Emmanuelle
Perrier*

*Madame Sophie Moreau-Fouquet
est le chef de service éducatif*

Personnel administratif : une secrétaire : mi-temps

Personnel du service général : de 7 à 8 heures par semaine.

Personnel éducatif : 4 éducateurs à temps plein.

Personnel social : une assistante sociale 7.5 heures par semaine.

Personnel médical : un médecin psychiatre 3 à 4 heures par semaine.

Personnel psychologique : 2 psychologues, soit au total 27 heures par semaine.

Personnel rééducation : une psychomotricienne : 20 heures par semaine.

Les services du siège social se chargent de la gestion du personnel, de la comptabilité, de la formation et de la qualité.

Outre ces personnels permanents, le SESSAD fait appel à des professionnels rééducateurs, orthophonistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, par convention, en fonction des besoins.

Les éducateurs ont pour mission l'accompagnement des jeunes, qui s'effectue dans leur environnement habituel, c'est-à-dire en lien avec leur famille, leur scolarité, et leurs activités extra-scolaires. Interlocuteurs privilégiés des familles, des enseignants et des autres intervenants qui participent à cet accompagnement, ils assurent également la coordination générale du projet de l'enfant.

Les psychologues assurent les entretiens avec l'enfant. Dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire, ils participent aux rencontres avec les familles et les autres professionnels.

Le médecin psychiatre intervient dès l'admission et prescrit les rééducations nécessaires. Il participe aux réunions de synthèse et adapte les soins en fonction de l'évolution de l'enfant.

La psychomotricienne assure les séances de rééducation en individuel ou en groupe.

L'assistante sociale est disponible auprès des familles.

Le SESSAD La Source passe convention avec des rééducateurs du secteur libéral. Il garantit ainsi la continuité des soins entrepris avant l'admission du jeune dans le service ou assure une collaboration avec les professionnels qui exercent dans l'environnement habituel de l'enfant.

Les services administratifs et généraux apportent leur appui technique et logistique.

Le SESSAD dispose d'une assurance contractée auprès de la MAIF qui couvre les dommages corporels et matériels susceptibles d'être causés ou subis par le personnel et les enfants lorsqu'ils sont pris en charge par le service.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

ADMISSION

L'admission dépend de la décision d'orientation de la CDA.

Lors de l'entretien d'admission, l'enfant et sa famille sont accueillis par le chef de service ; ils seront amenés également à rencontrer le psychologue, le médecin psychiatre et s'ils le désirent l'assistante sociale.

Ces entretiens permettent de connaître les attentes familiales et les besoins de l'enfant, pour élaborer les dispositions du projet personnalisé d'accompagnement.

4

Afin de constituer le dossier, la famille doit fournir les documents suivants :

- *La photocopie de l'attestation d'affiliation à un organisme d'assurance-maladie,,*
- *Une photo d'identité,*
- *La fiche de renseignements administratifs,*
- *Les diverses autorisations parentales concernant :*
 - *la sortie de l'établissement scolaire,*
 - *les modalités d'accueil de retour au domicile*
 - *les sorties exceptionnelles organisées par le SESSAD.*
- *La photocopie du livret de famille.*
- *Tout document relatif à l'autorité parentale.*

A cette occasion seront remis avec ce livret d'accueil :

- *La charte des droits et libertés de la personne accueillie,*
- *Le règlement de fonctionnement du service,*
- *Le document individuel de prise en charge (D.I.P.C),*
- *La fiche enquête de satisfaction 1ère visite.*

MODALITES DE LA PRISE EN CHARGE

Le PPA est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, au cours du premier trimestre, après concertation avec l'enfant, sa famille ou son représentant légal, et l'école.

Il s'agit de définir les prestations adaptées aux besoins de l'enfant suite à l'évaluation faite par les professionnels.

DEPOT D'ARGENT ET DE VALEURS :

Le service n'assure pas la garde des valeurs et objets personnels.

PRESTATIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES

Les rééducateurs qui assurent les prestations prescrites par le médecin du SESSAD rencontrent les enfants à leur cabinet, dans l'enceinte de l'établissement scolaire ou dans un lieu de proximité. Les modalités d'intervention font l'objet de conventions passées entre les praticiens et le SESSAD. Les séances sont à la charge du service.

Si des rééducations nécessaires ne peuvent être assurées dans le cadre du service, le médecin du SESSAD fera la demande de prise en charge auprès du médecin conseil de l'assurance maladie.

Si la famille ou le représentant légal demande des prestations médicales ou de rééducations qui n'ont pas été prescrites par le médecin du SESSAD, le paiement de ces soins incombe intégralement à la famille, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement de la Sécurité Sociale. Cependant, les soins qui n'ont pas de rapport avec la prise en charge par le SESSAD continuent d'être remboursés normalement.

RENCONTRES AVEC LA FAMILLE

Des rencontres avec la famille sont organisées au rythme d'une fois par trimestre. Elles ont pour objectif :

- *de proposer le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant.*
- *de réajuster si besoin ce projet.*
- *d'évoquer la prolongation d'une prise en charge.*

Ces rencontres ont lieu au SESSAD de Semblançay, dans des salles mises à disposition par les municipalités ou au domicile.

FIN DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge prend fin :

- *Aux vingt ans du jeune, compte tenu de l'agrément du service.*
- *En cas de nouvelle orientation décidée par la CDA.*
- *Sur décision de la personne disposant de l'autorité parentale.*
- *Et, après accord de la CDA :*
 - *En cas de déménagement hors du secteur couvert par le SESSAD.*
 - *Lorsqu'une prise en charge n'est plus justifiée.*
 - *En cas de désaccord n'ayant pu être négocié entre la famille et le service.*

Dans tous les cas, la fin de prise en charge est notifiée par la CDA.

A l'issue de cette fin de prise en charge et en fonction des besoins, le service assure un suivi de trois ans. Il permet de rester en relation avec l'enfant et sa famille et ainsi de pouvoir répondre ponctuellement aux différentes demandes.

VOS DROITS

ACCES A VOS DOSSIERS ADMINISTRATIF ET MEDICAL

Données médicales

Les données médicales sont transmises au médecin du service et sont protégées par le secret médical.

La personne disposant de l'autorité parentale peut exercer un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce auprès du médecin du service.

A la demande de l'enfant, le médecin du service lui communiquera les informations médicales en se mettant à sa portée.

Autres données concernant la prise en charge

L'information relative à la prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels éducatifs, sociaux et administratifs.

L'enfant et la personne disposant de l'autorité parentale ont accès auprès du directeur à toute information les concernant.

A cet effet, il est constitué dans le service pour chaque enfant un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de sa prise en charge.

Pour toute réclamation ou contestation, il est possible de contacter le médecin du service ou le directeur.

RECOURS A UN MEDIATEUR EN CAS DE NON RESPECT DE VOS DROITS (loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

6

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le directeur du service. Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, et sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées d'Indre et Loire, jointe en annexe de ce livret.

Ces médiateurs sont prévus pour vous assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec le service.

PARTICIPATION A LA VIE DU SERVICE

Vous êtes invités tout au long de la prise en charge à participer à la vie du service, notamment :

- **Par le biais d'enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées au moins une fois par an ; vos commentaires et vos suggestions seront précieux pour améliorer notre travail.**
- **Lors des entretiens réguliers avec l'éducateur du service.**

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Si vous êtes victime ou témoin de fait de maltraitance une plateforme d'écoute est à votre disposition. Composer le **119**.

POUR VOUS REPERER

Plan d'accès



Moyen d'accès

La ville de Semblançay n'est pas encore bien desservie par les transports en commun. Toutefois, un bus "fil vert" assure un trajet par jour.

Par la route :



Coordonnées du service:

SESSAD
1, avenue de la source
37 360 Semblançay

- Téléphone du service : **02.47.29.88.78**

Permanence téléphonique:

Vous pouvez nous joindre le mardi après-midi, le jeudi et le vendredi matin. En dehors de ces créneaux, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur au secrétariat (02.47.29.88.88).

- Téléphone des services administratifs : **02.47.29.88.88.**
- Fax : **02.47.29.88.80**

Pour toute information complémentaire, l'éducateur reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous diriger vers la personne compétente.